COMMUNE DE VALDOIE
(Territoire de Belfort)

ST

ARRETE N° 152/2026

PERMISSION TEMPORAIRE DE CIRCULATION RUE EMILE ZOLA

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code de la Route,

L'article L113-2 du Code de la voirie routière,

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrête interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété,

Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

La demande écrite de l'entreprise COLAS (90), en date du 2 novembre 2026, dans le cadre de réparations de fuites d'eau,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du chantier et de tous les usagers,

DECIDE :

Article 1 : **Du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2026,** la circulation est réduite à une seule voie. Elle est gérée avec alternat par panneau au droit du n°48 rue Emile Zola.

Article 2 : **Du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2026,** la vitesse est limitée à 30km/h au droit du n°48 rue Emile Zola.

Article 3 : Les dispositifs de pré-signalisation, signalisation et balisage nécessaires à cette réglementation temporaire sont mis en place et entretenus par l'entreprise Colas, sous son entière responsabilité. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières. Les panneaux sont placés 48h avant l'effet du présent arrêté.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

Article 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :

- Police Municipale
- Police Nationale
- Garde Champêtre
- Colas
- Registre
- Affichage
- Dossier
- Services Techniques

COMMUNE DE VALDOIE ★ 90300 ★

Valdoie, le 2 novembre 2026

Monsieur le Maire,

Michel ZUMKELLER

Mise en ligne le : 02/11/2026 15:35 (Europe/Paris)
Collectivité : Valdoie
https://www.mairievaldoie.com/documents_administratifs/85612